

I.2019.04.10.3.2

3 - INNOVATION, PARTENARIAT ET TERRITOIRES

3.2 - Information : corridor européen « Bordeaux Toulouse Narbonne »

Contexte et enjeux

La Commission européenne a présenté début juin 2018 une proposition de révision de MIE (Mécanisme d'Interconnexion en Europe) pour l'après 2020*, qui concerne les modalités de financement des projets d'infrastructures de transport et d'innovation transport, ainsi que le tracé des corridors (couloirs de transport prioritaires).

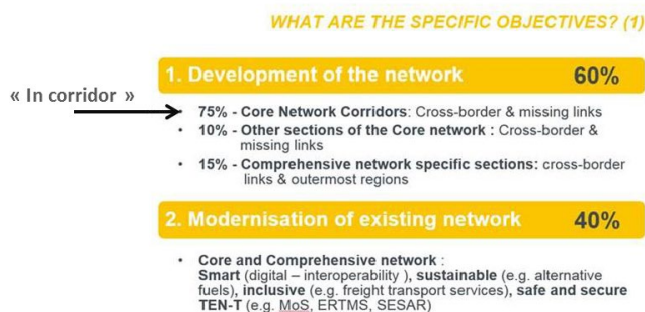
** Pour rappel, la 3ème ligne de métro fait l'objet d'un financement européen au titre de nœud urbain pour l'actuel MIE (obtenu en juin 2016, pour une période 2016-2020). Ce financement est ciblé sur 50% du montant des études de la 3ème ligne de métro, soit 9,8 millions d'€).*

La proposition de la Commission européenne prévoit pour le MIE 2021-2027 un budget total d'environ 30 milliards d'€ divisé en 3 parties :

- enveloppe générale de 12,8 milliards d'€,
- enveloppe cohésion 11,3 milliards d'€,
- mobilité militaire 6,5 milliards d'€.

L'enveloppe qui concerne le territoire est celle de 12,8 milliards d'€ dont

- 7,68 milliards d'€ (60%) dédiés au développement du réseau,
- 5,12 milliards d'€ (40%) dédiés à la modernisation du réseau existant (projets sur le numérique, l'interopérabilité, la durabilité, la sécurité...).



Au sein de cette enveloppe de 7,68 milliards d'€, 75% seront accordés aux corridors européens.

Pour le territoire toulousain (et au-delà le corridor « Bordeaux Toulouse Narbonne » au cœur de l'Aquitaine / Occitanie), il s'agissait de cibler l'enveloppe des 75%, soit 5,76 milliards d'€, en étant dans les corridors européens.

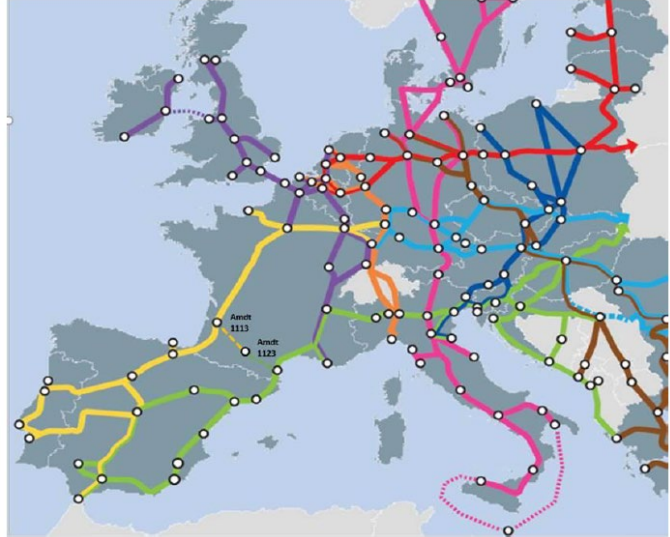
Cette enveloppe est susceptible d'ajustements. En effet, l'accord trouvé sur le MIE n'est que partiel, puisqu'il ne comprend pas le budget. Celui-ci sera négocié entre le Conseil et les prochains eurodéputés.

Des initiatives multiples au niveau local

La question de l'actualisation des corridors européens RTE-T étant un enjeu majeur, Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole ont effectué de nombreuses demandes officielles de soutien à cette initiative auprès de l'Etat (novembre 2017, juin 2018).

Mi-septembre 2018, deux amendements (identification du Bordeaux-Toulouse sur le corridor Atlantique (n°1113) // identification du Toulouse-Narbonne sur le corridor Méditerranée (n°1123) ont été déposés par l'intermédiaire du député européen Franck Proust (en lien avec l'association Occitanie Europe).

Par ailleurs, deux amendements similaires (n°1107 et n°1124) avaient été déposés par la députée Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy.



Ces amendements ont été adoptés en plénière du Parlement européen fin 2018 puis des trilogues (Conseil, Parlement, Commission européenne) ont été engagés pour arbitrer et définir une position commune.

Après un travail de sensibilisation fin 2018-début 2019 auprès de l'Etat, celui-ci accueillait favorablement les amendements parlementaires qui avaient été présentés par les députés européens sur les propositions d'évolution de corridors (notamment en lien avec le projet de loi LOM). Ces amendements ont donc été intégrés à l'accord trouvé en trilogue.

Les États membres (dans le cadre du Comité des Représentants Permanents) et le Parlement européen (en commissions ITRE/TRAN) ont confirmé l'accord sur le MIE (2021-2027) mi-mars 2019. Pour que la procédure soit complète, le règlement devra encore être validé à la plénière du Parlement en avril et lors du prochain Conseil transport (sans doute le 6 juin).

Le règlement comprend dans ses annexes une nouvelle cartographie des corridors qui permet ainsi le rattachement de la section Bordeaux Toulouse au corridor Atlantique et le rattachement Toulouse Narbonne au corridor Méditerranée.

Sans préjuger des prochaines négociations budgétaires (notamment dans le cadre de l'accord global sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027), l'inscription de la grande agglomération toulousaine dans les corridors européens lui permet désormais de se positionner sur des aides européennes beaucoup plus importantes.



Conseil européen
Conseil de l'Union européenne

● Conseil de l'UE | Communiqué de presse | 13/03/2019 | 19:20

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe: confirmation par le Coreper d'une compréhension commune avec le Parlement en vue d'étendre le programme

L'UE veut s'assurer que son programme phare concernant le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)** continuera de **financer des projets clés dans les domaines des transports, du numérique et de l'énergie au-delà de 2020**. Aujourd'hui, le Comité des représentants permanents a confirmé la compréhension commune dégagée par la présidence roumaine et le Parlement européen sur une proposition visant à lancer la deuxième édition du programme, qui sera en vigueur de 2021 à 2027.

Toutes les dispositions du règlement relèvent de la compréhension commune à l'exception de questions financières et horizontales, qui sont examinées dans le cadre des négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel (CFP), qui couvrira la période 2021 à 2027.

Dans le domaine des **transports**, le MIE va promouvoir des réseaux interopérables et multimodaux en vue du développement et de la modernisation des infrastructures ferroviaires, routières, maritimes et de navigation intérieure, ainsi que d'une mobilité répondant aux impératifs de sécurité et de sûreté. La priorité sera donnée au développement des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), en mettant l'accent sur des projets transfrontaliers présentant une valeur ajoutée européenne. Le MIE 2.0 veillera également, lors de l'adaptation des infrastructures pour améliorer la mobilité militaire au sein de l'Union, à la compatibilité de celles-ci avec le double usage, de manière à répondre à la fois aux besoins civils et militaires.

Dans le secteur de l'**énergie**, le programme a pour but de contribuer à renforcer l'intégration du marché européen de l'énergie en améliorant l'interopérabilité transfrontalière et intersectorielle des réseaux, en favorisant la décarbonation et en garantissant la sécurité de l'approvisionnement. Un financement sera également disponible pour des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables. Lors de la définition des critères d'attribution, la cohérence avec les plans nationaux et de l'UE en matière d'énergie et de climat, y compris le principe de primauté de l'efficacité énergétique, sera prise en considération. D'ici 2020, la Commission évaluera la cohérence du règlement relatif aux réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) avec les objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie.

Dans le domaine de la connectivité **numérique**, le champ d'application du programme a été élargi pour tenir compte du fait que la transformation numérique de l'économie et de la société dans son ensemble est tributaire d'un accès universel à des réseaux à haute et très haute capacités, économiques et fiables. La connectivité numérique est également considérée comme un facteur décisif pour réduire les fractures économiques, sociales et territoriales. Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien

pour réduire les fractures économiques, sociales et territoriales. Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien du MIE, un projet devra contribuer à la mise en place du marché unique numérique et à la réalisation des objectifs de l'Union en matière de connectivité. La priorité sera donnée aux projets offrant une zone de couverture plus grande pour les ménages.

Le programme met l'accent sur les **synergies** entre les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique, le but étant de renforcer l'efficacité de l'intervention de l'UE et d'optimiser les coûts de mise en œuvre. À cet effet, il prévoit l'adoption de programmes de travail intersectoriels qui permettraient d'intervenir dans des domaines tels que la mobilité connectée et automatisée ou les carburants alternatifs.

La proposition vise également à **intégrer l'action pour le climat**, en tenant compte des engagements de décarbonation à long terme de l'UE, tels que l'accord de Paris.

Prochaines étapes

Le Conseil prévoit que les négociations avec le prochain Parlement européen débuteront dès que possible, en vue d'une finalisation sur la base des progrès réalisés, dont témoigne la compréhension commune. Les négociations devront également tenir compte de l'accord global sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

- › Projet de règlement établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe – rapport sur l'état des travaux
- › Cadre financier pluriannuel: la planification des dépenses de l'UE (informations générales)

Contacts avec la presse

✉ **Päivikki Ala-Honkola**

Attachée de presse

☎ +32 2 281 86 48

☎ +32 479 95 50 86

Pages thématiques:

Partager

